

## Délibération du Conseil de Communauté

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus : 78  
Membres en fonction : 78  
Membres présents : 61  
Membres absents : 17  
Procurations : 06

#### Séance du 20 septembre 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le mercredi 20 du mois de septembre, à 18 h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au Centre de Secours Principal des Trois Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc Deichtmann, Président de Saint-Louis Agglomération

Date de convocation : 14/09/2023  
Date de transmission : 26/09/2023  
Date de mise en ligne : 27/09/2023

#### Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. BERNASCONE Gilbert, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. ECKES Raymond, Mme FERRANDEZ Françoise, M. FERON Jules, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GANGLOFF Karin, Mme GARNIER Fabienne, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, Mme HELGEN Sandrine, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SFEIR Lola, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, Mme STIERLIN Christelle, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRICH Vincent, M. STRIBY Patrick, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, Mme WILLER Christèle, Mme WOGENSTAHL Nadine, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

#### Absents excusés :

M. BAUMLIN Christian, Mme CAZES Hélène, Mme FRANCOIS Christine (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. GABRIEL Guillaume, M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. ECKES Raymond), M. JUCHS Bernard (pouvoir à M. RODDE Stéphane), M. KAHRIC Franck, M. KERN Gérard (pouvoir à M. ZELLER Thomas), Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert, Mme MUTH Sandra, M. PILLERI Angelo, M. ROUDAIRE Joël (pouvoir à Mme BACH Céline), M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine (pouvoir à M. MEYER Jean-Paul), M. SIBOLD Clément, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, M. WIEDERKEHR Denis, M. WOLGENSINGER André

#### Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

## 9<sup>ème</sup> QUESTION

### Approbation du projet de schéma directeur pour les infrastructures de recharge pour les véhicules électriques sur le territoire de Saint-Louis Agglomération (DELIBERATION n°2023-130)

Depuis le décret n°2021-546 du 4 mai 2021, les Autorités Organisatrices des Mobilités (ou les Autorités Organisatrices de la Distribution d'Electricité) doivent élaborer des schémas directeurs des infrastructures de recharge des véhicules électriques, validés par les services de l'État.

Territoire d'Energie Alsace (ex-syndicat d'électricité et de gaz du Rhin), s'est engagé à coordonner, cofinancer un bureau d'études pour recueillir les données et élaborer un outil de planification à l'échelle du Haut-Rhin sans toutefois prendre la compétence Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques au sens de l'article L.2224-37 du CGCT, qui est détenue au niveau du territoire par l'agglomération.

Le but est de mettre à disposition les éléments qui aideront la collectivité à élaborer son schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE) afin :

- d'organiser le déploiement opérationnel à l'échelle de son territoire ;
- de bénéficier d'une analyse géographiquement cohérente.

Ce montage permet en outre de répondre à l'article R. 353-5-2 du code de l'énergie qui impose d'associer plusieurs acteurs à l'élaboration d'un SDIRVE dont notamment les AODE (Autorité Organisatrice de la Distribution de l'Électricité).

C'est pourquoi, par délibération n°2022-180 du 16 novembre 2022, une convention de partenariat avait été approuvée par le Conseil de Communauté avec Territoire d'Energie Alsace pour définir les modalités de cet outil de planification. Ce dernier a permis d'élaborer un schéma directeur qui a été présenté en Conférence des Maires du 7 décembre 2022.

Ce schéma a ensuite été complété par des projets connus d'implantation de nouvelles bornes et soumis aux gestionnaires de réseau de distribution de l'électricité pour validation.

Ainsi, le schéma directeur, joint en annexe, est composé :

- d'un état des lieux de la mobilité électrique et de l'utilisation des infrastructures de recharge ouvertes au public existantes ;
- d'une évaluation de l'évolution des besoins en infrastructures de recharge ouvertes au public à moyen et long terme ;
- d'une évaluation du développement de l'offre de recharge induit par la mise en œuvre de dispositions législatives et réglementaires ou par des projets éventuels d'implantation d'infrastructures de recharge ouvertes au public ;
- d'une évaluation des capacités d'accueil d'infrastructures de recharge ouvertes au public par le réseau aux échéances indiquées.

Conformément à l'article R. 353-5-6 du Code de l'énergie et comme précisé par l'arrêté du 10 mai 2021, après une première adoption par le Conseil de Communauté, le projet de schéma directeur sera transmis au préfet de département, accompagné d'indicateurs de synthèse relatifs au diagnostic et aux objectifs opérationnels. Ces indicateurs sont transmis sous forme de fichier au format CSV, joint en annexe également.

Si l'avis du préfet est positif, ou sans réponse dans un délai de deux mois après transmission initiale, le schéma directeur sera validé et après son approbation définitive par le Conseil de Communauté, il pourra être publié sur data.gouv.fr.

Ce schéma, une fois validé par la Préfecture du Haut-Rhin, permettra d'harmoniser le déploiement des bornes de recharge électrique à l'échelle de chaque territoire et d'obtenir un taux de 75% de réfaction sur le coût de raccordement au réseau électrique des nouvelles bornes de recharge validées par le schéma.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver le projet de schéma directeur pour les infrastructures de recharge pour véhicules électriques tel qu'annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

☞ approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,  
Saint-Louis, le 25 septembre 2023

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMAN

